

**Délibération 2022 / 05-01**

**L'an deux mil vingt-deux le mardi vingt-quatre mai à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Etaient présents les Conseillers municipaux** : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, France-Noëlle GIMENEZ.

**Etaient excusés** : Mrs Cédric LECOMTE et Arnaud PICOUT (Procuration à Monsieur Jacques FAURE).

**Secrétaire de séance** : Mme France-Noëlle GIMENEZ

\* \* \* \* \*

**VENTE DE TERRAIN THOMAS LACHAUME :**

Monsieur le Maire :

- rappelle à ses Collègues la demande présentée par M. Thomas LACHAUME en vue d'acquérir un terrain cadastré section B n° 1875 d'une surface de 1 327 m<sup>2</sup> située route de Sainte Marie et propriété de la Commune,
- rappelle que ce terrain d'une superficie de 1 327 m<sup>2</sup>, est proposé au prix de 7,00 € le m<sup>2</sup>, soit pour un total de 9 289,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'aliénation, au bénéfice de Monsieur Thomas LACHAUME, du terrain cadastré B n° 1875, situé route de Sainte Marie,
- précise que le prix de vente sera de 9 289,00 €,
- dit que l'ensemble des frais annexes (honoraires de géomètre et de notaire) seront à la charge des acquéreurs,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment l'acte notarié.

Fait et délibéré en Mairie, le 24 mai 2022

Le Maire,



Raymond RABETEAU